

ÉCOUTE
CONSEIL
EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

Entreprises

Bienvenue à IRP AUTO



PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE





Vous venez de rejoindre le groupe de protection sociale des services de l'automobile. IRP AUTO accompagne les entreprises, salariés et retraités de l'automobile depuis près de 80 ans.

Nos métiers



PRÉVENTION

Accompagner les entreprises pour prévenir les risques professionnels et améliorer la santé et la sécurité de leurs salariés.



SANTÉ

Garantir une prise en charge des frais de santé adaptée aux besoins des professionnels des services de l'automobile.



PRÉVOYANCE

Aider les artisans, les salariés et leurs proches à maintenir leur niveau de vie face aux aléas, et les entreprises à préserver leur trésorerie.



ÉPARGNE

Offrir aux entreprises des solutions avantageuses et personnalisées pour motiver et fidéliser leurs salariés en les aidant à préparer leur avenir.



RETRAITE

Aider les salariés à préparer leur retraite et gérer le versement des pensions.



ACTION SOCIALE

Soutenir les professionnels de la Branche face aux difficultés de la vie et faciliter leur accès aux loisirs, aux vacances et à la culture.

Nos services dédiés

► DOCUMENT UNIQUE

Une prestation pour réaliser votre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et être à jour de vos obligations réglementaires.

► GARANTIE EMPRUNTEUR

Une assurance emprunteur à un tarif plus intéressant que celui des banques pour un niveau de garanties au moins équivalent.

► AUTO PAIE

Un service de gestion dématérialisée de la paie dédié aux professionnels des services l'automobile.

Nos valeurs

■ LE PARITARISME : un Groupe qui appartient à ses clients

La gestion du Groupe est assurée par une gouvernance qui réunit les représentants des employeurs et des salariés. La gestion s'effectue ainsi paritairement par les partenaires sociaux (fédérations syndicales de salariés et syndicats patronaux de Branche), signataires de la Convention collective nationale des services de l'automobile.

■ LE BUT NON LUCRATIF : le groupe IRP AUTO a pour vocation de présenter une offre globale de services et produits destinés aux seuls professionnels de l'automobile. Créé par la profession pour la profession, le groupe IRP AUTO ne rémunère pas d'actionnaire.

Les décisions relatives à la conception ou à la gestion de nos contrats et services sont soumises aux représentants de nos adhérents (partenaires sociaux de la Branche). Ils prennent ces décisions dans l'intérêt de la branche professionnelle dont ils connaissent parfaitement les métiers.

■ LA SOLIDARITÉ de toute une profession :

à l'écoute de ses participants, le Groupe apporte également une aide sociale personnalisée, particulièrement à destination des plus démunis.

Plus de
450 000
salariés couverts
en prévoyance

Près de
250 000
retraités nous
confient la gestion
de leur retraite
complémentaire

Près de
150 000
entreprises nous
font confiance



Au total, plus de
1 million
de personnes
protégées



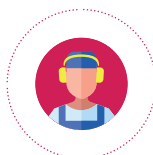
PRÉVENTION

Des actions concrètes pour préserver la santé et la sécurité de vos salariés

IRP AUTO Solidarité-Prévention est l'institution créée et missionnée par la branche des services de l'automobile pour trois domaines d'intervention¹ :



**SENSIBILISER
À LA SANTÉ
DES SALARIÉS**



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**



**AGIR
EN SOLIDARITÉ**

Déployer une culture de la prévention pour réduire les risques professionnels et pour améliorer la santé et la sécurité des salariés contribue à diminuer l'absentéisme. Elle renforce aussi l'image de votre entreprise.

■ Un accompagnement sur les risques prioritaires de la Branche

Risque chimique, bruit, risque routier, etc. IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne sur la prévention des risques les plus importants des métiers de Branche. Un panel d'actions est proposé : interventions d'experts, e-learning, documentation, etc.

■ Santé des salariés et solidarité, un enjeu majeur

IRP AUTO Solidarité-Prévention préconise à vos salariés les bonnes pratiques pour préserver leur santé : séances de sport en ligne, conseils nutrition, etc. Nos experts accompagnent aussi vos salariés dans les situations difficiles de leur vie.

■ Une gestion facilitée avec l'Espace Internet dédié

L'Espace Solidarité-Prévention vous permet de piloter votre démarche de prévention. Réservez des interventions en entreprise, téléchargez ou commandez les supports d'information, accédez aux e-learning, etc. Les salariés et apprentis ont également un accès avec des contenus dédiés.

Travail & Handicap : un guide référence

Le *Guide de bonnes pratiques de la branche des services de l'automobile en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap* vous accompagne dans vos démarches d'inclusion.



En savoir +

Sur www.irp-auto.com

- Rubrique *Entreprises*, puis *Renforcez votre prévention*.
- Connectez-vous à votre Espace Solidarité-Prévention.

Par téléphone :

 **N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30,
le samedi de 8 h 30 à 13 h.

¹ Actions réservées aux entreprises de la branche des services de l'automobile avec salariés et prises en charge par le fonds Solidarité-Prévention.



SANTÉ

Une offre santé conforme à vos obligations conventionnelles

La Loi impose aux employeurs la mise en place d'une couverture santé pour leurs salariés. Dans ce cadre, la branche des services de l'automobile a mis en place le régime professionnel complémentaire de santé (RPCS). Découvrez les avantages de l'offre pour fidéliser vos salariés et attirer les candidats.



■ L'assurance d'un contrat conforme

Quelle que soit la taille de votre entreprise, IRP AUTO propose des solutions adaptées à vos besoins tout en s'assurant de la conformité du contrat aux recommandations de la Branche et aux évolutions réglementaires.

■ Des prestations de qualité à coûts maîtrisés

De faibles coûts de gestion permettent de vous garantir un bon niveau de prestations au meilleur coût.

IRP AUTO propose une couverture optimale et adaptée aux risques de vos métiers et permet à vos salariés de mieux maîtriser leurs dépenses en santé.

Vous choisissez librement le niveau de

garantie pour vos salariés et décidez du niveau de participation de votre entreprise aux cotisations santé².

■ Des services pour faciliter l'activité de votre entreprise

Grâce au Compte entreprise en ligne, affiliez vos salariés, consultez et gérez la liste de vos salariés, etc. Gratuit et sécurisé, il est accessible 7 j/7 et 24 h/24.

■ IRP AUTO a été nommé au Palmarès Capital³ « Meilleures assurances 2024-2025 » dans la catégorie « complémentaire santé ».

Des services pour les salariés

Gestion de leur santé depuis leur Compte personnel en ligne ou l'application mobile, analyse de devis, accès aux professionnels de santé de notre réseau de soins (qui pratiquent des tarifs négociés en optique, dentaire, et audiologie) et téléconsultation médicale.



Rapport d'activité
2023

351 000
personnes couvertes
par la mutuelle
IRP AUTO

En savoir +

Sur www.irkp-auto.com

Rubrique *Entreprises*, puis *Adhérez au régime professionnel de santé*.

Par téléphone :

05 45 90 36 36

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

² Votre participation doit être significative et au minimum être de 50 % de la cotisation des assurés couverts à titre obligatoire. Tarif toutes taxes, intégrant la Taxe de solidarité additionnelle. - ³ Source : Classement réalisé par Capital, juin 2024.



PRÉVOYANCE

Des solutions pour protéger vos salariés et votre entreprise

La convention collective des services de l'automobile définit une protection minimum pour tous les salariés de la branche. Ces garanties appelées « régime professionnel obligatoire de prévoyance » (RPO), s'adressent à toutes les catégories de personnel. Elles viennent compléter les prestations versées par la Sécurité sociale et peuvent être améliorées par des garanties supplémentaires de prévoyance (GSP).

45,2 %
des entreprises complètent le dispositif de Branche par des garanties supplémentaires de prévoyance⁴

Des solutions prévoyance adaptées à votre entreprise

Pour **améliorer le dialogue social et fidéliser vos salariés**, IRP AUTO met à votre disposition un ensemble de garanties supplémentaires facultatives fiscalement avantageuses⁵. Vous pouvez ainsi améliorer la couverture prévoyance de vos salariés en augmentant notamment le niveau des indemnités journalières et des garanties décès.

GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES DE PRÉVOYANCE



Pour l'entreprise
Mensualisation⁶



Pour les salariés
Longue maladie - Invalidité



Pour les proches
Capitaux décès - Rente de conjoint⁷
Rente éducation⁷

Les autres avantages de l'offre prévoyance IRP AUTO

L'accompagnement et le conseil IRP AUTO

Votre conseiller IRP AUTO vous accompagne dans la mise en place ou l'optimisation de vos garanties. Il répond à vos questions tout au long de votre contrat.

Des services pour faciliter l'activité de votre entreprise

Depuis votre Compte entreprise, vous gérez vos démarches au quotidien. Gratuit et sécurisé, il est accessible 7 j/7 et 24 h/24.

En savoir +

Sur www.irkp-auto.com

Rubrique *Entreprises*, puis *Assurez vos obligations en prévoyance*.

Par téléphone :

05 45 90 36 36

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

⁴ Pour les établissements avec au moins un salarié. En hausse par rapport à 2022 où la part des entreprises était de 43,5 %. - ⁵ Sous conditions et selon la réglementation en vigueur. - ⁶ Remboursement du maintien de salaire à l'entreprise. - ⁷ Selon la catégorie professionnelle.



ÉPARGNE

Inter Auto Plan, le dispositif d'épargne salariale mis en place par la branche des services de l'automobile.

Il permet aux chefs d'entreprise et aux mandataires sociaux⁸, ainsi qu'à l'ensemble des salariés relevant de la Convention collective nationale des services de l'automobile, de se constituer un capital dans les meilleures conditions.

■ Une solution avantageuse pour vous

L'épargne salariale, qui regroupe un ensemble de dispositifs, répond à un vrai besoin réciproque entre l'employeur et ses salariés.

POUR VOTRE ENTREPRISE

C'est un excellent outil de fidélisation et de motivation de vos salariés qui contribue aux résultats et à la bonne marche de votre entreprise.



POUR VOS SALARIÉS

C'est l'opportunité de réaliser un projet à moyen terme ou de préparer leur retraite.



Dans des conditions sociales et fiscales avantageuses pour vous et vos salariés⁹.

■ Une gestion solide

IRP AUTO a confié la gestion de son épargne salariale à un partenaire de confiance : REGARDBTP, un organisme paritaire qui gère déjà l'épargne salariale de la branche du bâtiment et des travaux publics. En 2023, 21 451 entreprises, et 315 859 bénéficiaires lui ont fait confiance avec 2,914 milliards d'euros d'encours en conservation d'euros¹⁰.

En savoir +

Sur www.irp-auto.com

Rubrique *Entreprises*, puis
Découvrez l'épargne salariale.

Par téléphone :

05 45 90 78 01

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Les pour votre entreprise

- **LA SIMPLICITÉ** : nous vous accompagnons dans vos démarches.
- **LE RESPECT** : notre priorité est de préserver vos intérêts et ceux de vos salariés.
- **LA LIBERTÉ DE CHOIX** : des solutions pour tous, quels que soient les objectifs et les profils d'investissement.
- **AVEC L'ACCORD DE BRANCHE** : des formalités simplifiées, aucun frais d'initialisation, aucun risque de requalification juridique.

⁸ Dirigeants d'entreprises ayant de 1 à 249 salariés. - ⁹ Selon la réglementation en vigueur. - ¹⁰ Chiffres REGARD BTP au 31/12/2023.



RETRAITE

Des services pour accompagner vos salariés à préparer leur retraite

Conformément à sa mission, IRP AUTO perçoit les cotisations des salariés et assure le versement des pensions aux retraités de la Branche. Par l'intermédiaire de l'Alliance professionnelle Retraite¹¹, IRP AUTO met à votre disposition des solutions pour accompagner vos salariés afin de les aider à préparer sereinement leur retraite.

■ Les stages de préparation à la retraite

Pour guider vos salariés dans leur démarche de préparation à la retraite, IRP AUTO, en partenariat avec l'Agirc-Arrco, vous propose de les inscrire à une formation en présentiel¹². Au programme : les démarches à réaliser pour partir en retraite, les aides proposées par l'Agirc-Arrco, les bons réflexes pour rester en forme, etc. Une sensibilisation en visioconférence est également disponible.



■ L'entretien individuel d'information

Dès 45 ans, vos salariés peuvent bénéficier gratuitement d'un entretien d'information retraite (EIR). Il porte sur leurs droits à la retraite constitués dans les régimes de retraite obligatoires et sur les dispositifs permettant d'améliorer le montant futur de leur pension. Des simulations de calculs du montant de leur retraite en fonction de la date de départ choisie sont aussi proposées.

Services en ligne

Depuis leur Compte personnel sur **www.irp-auto.com**, vos salariés :

- évaluent le montant de leur future pension avec le simulateur retraite ;
- consultent leur relevé individuel de situation ;

Le moment venu, ils font leur demande de retraite en ligne.



En savoir +

Sur **www.irp-auto.com**

rubrique *Entreprises*,
puis *Gérez vos salariés*.

Par téléphone :

0 973 888 888 Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h.

Par courriel :

rdv_agence@irpauto.fr

¹¹ L'Alliance professionnelle Retraite est une institution de retraite complémentaire Agirc-Arrco. - ¹² Dates, lieux et inscription sur www.irp-auto.com



ACTION SOCIALE

Des aides et avantages pour accompagner vos salariés

Les situations personnelles de vos salariés (handicap, aidant, difficultés financières, etc.) peuvent peser sur l'activité de votre entreprise. Des employés soutenus sont plus motivés et productifs. IRP AUTO vous propose des solutions pour les accompagner et ainsi contribuer à réduire l'absentéisme et à renforcer l'image de votre entreprise. IRP AUTO c'est aussi des avantages pour les vacances et loisirs de tous vos salariés, autant d'atouts que vous pouvez mettre en valeur pour les fidéliser.

■ Soutien en toutes circonstances

Pour écouter, conseiller et accompagner les situations particulières de la vie :

- Service téléphonique d'accompagnement aux démarches administratives, conseils et orientation.
- Aides financières exceptionnelles.
- Aides aux études et aux séjours scolaires.
- Financement de matériel adapté au handicap, aménagement du domicile ou du véhicule.
- Aides et services pour les proches aidants.
- Stages de préparation à la retraite.

■ Accès facilité aux loisirs

Pour améliorer le quotidien de nos clients grâce à des tarifs préférentiels ou des participations financières :

- aides aux loisirs et à la culture,
- aides au vacances.

► **Et en + pour les apprentis** : des aides financières pour participer à leurs frais quotidiens, au coût du permis de conduire ou à un séjour à mobilité européenne.

Aides et Avantages 100 % en ligne

Vos salariés réalisent et suivent le traitement de leurs demandes d'aides, depuis l'Espace **Aides et Avantages** de leur Compte personnel sur **www.irp-auto.com**.



En savoir +

Sur **www.irp-auto.com**

Rubrique *Entreprises*, puis *Gérez vos salariés*.

Par courriel : pour une présentation de l'ensemble des solutions mises à disposition de vos salariés, contactez nos conseillers à : actionsocialecollective@irpauto.fr

NOS OFFRES RÉSERVÉES AUX TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Artisans et travailleurs non salariés, IRP AUTO vous propose des offres en santé et en prévoyance adaptées à votre statut. Vous anticipez alors les aléas de la vie (problème de santé, arrêt de travail, décès, etc.) plus sereinement.

■ Améliorer la prise en charge de vos frais de santé

- Une protection santé équivalente à celle proposée aux salariés dans le cadre du régime professionnel de santé.
- Des services pour vous accompagner au quotidien : l'application mobile IRP AUTO Santé, le tiers payant, l'analyse de devis, l'accès au réseau de professionnels de santé (optique, dentaire et audioprothèses) et à la consultation médicale à distance.
- Un contrat responsable pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux¹³.

■ Se protéger et protéger votre activité contre les coups durs

- Les garanties et tarifs sont adaptés à votre métier ainsi qu'à votre situation personnelle.
- Les prestations sont calculées selon votre revenu professionnel : dans le cadre d'un arrêt de travail, vos revenus peuvent être maintenus jusqu'à 100 %.
- L'option « frais professionnels » pour une prise en charge de vos frais¹⁴ en cas d'arrêt de travail.



Les offres s'adressent également aux conjoints collaborateurs et créateurs d'entreprises.

BON À SAVOIR

Les travailleurs non salariés bénéficient de la fiscalité avantageuse de la loi Madelin¹³ : les cotisations sont déductibles du revenu d'activité. Vous pouvez ainsi accéder à des niveaux de garanties importants, sans en supporter intégralement la charge.

En savoir +

Sur www.irkp-auto.com

Rubrique Artisans & TNS.

Par téléphone :

05 45 90 36 08

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

¹³ Sous conditions et selon la réglementation en vigueur. - ¹⁴ Les frais professionnels correspondent à des dépenses engagées par le TNS pour les besoins de son activité professionnelle. Exemples : loyers et charges relatifs aux locaux professionnels (charges locatives, eau, électricité, gaz, chauffage), location de matériel et de mobilier (dont redevance de collaboration et redevances cliniques éventuelles), etc.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION



SOCIALE
NOMINATIVE

La déclaration sociale nominative (DSN)

La déclaration sociale nominative (DSN) a été instaurée dans l'objectif de simplifier les démarches administratives des entreprises.

■ DSN : ce que vous devez savoir

Avec la DSN, vous n'avez plus qu'une seule déclaration à faire lors de l'élaboration de la paie. La DSN remplace donc la plupart des déclarations par une déclaration unique mensuelle. C'est moins de risques d'erreurs, d'oublis ou de différences entre les déclarations périodiques de masse.



■ Les avantages

Pour vous



Une simplification des déclarations sociales et des démarches administratives.



Une sécurisation et une fiabilisation des obligations sociales (moins de risques d'erreurs ou de pénalités).

Pour vos salariés



Une ouverture plus rapide des droits auprès des organismes.



Une simplification des démarches pour l'obtention de certaines prestations sociales (en limitant les justificatifs à produire).



DSN FIAB : un vrai plus pour votre DSN retraite

Pour fiabiliser les données et garantir ainsi le juste droit de vos salariés à la retraite, vous bénéficiez du service DSN-FIAB, proposé par IRP AUTO et l'Agirc-Arrco.

DSN-FIAB est un service en ligne disponible sur votre Compte entreprise Retraite IRP AUTO.

Simplifiez les démarches de votre entreprise



■ Créez votre Compte entreprise IRP AUTO. C'est simple et rapide !

- 1 Rendez-vous sur **www.irp-auto.com**, rubrique « MON COMPTE » ;
- 2 Cliquez sur « Compte entreprise » puis « ACTIVER VOTRE COMPTE ».



■ Vos services en ligne

Accessible 24 h/24 et 7 j/7 sur **www.irp-auto.com**, votre Compte entreprise est un service sécurisé et personnalisé. Il vous permet d'être autonome et de gagner du temps dans vos démarches en matière de protection sociale :

- Gestion de vos informations entreprise : coordonnées (courriel¹⁵, téléphone...) et préférences de contact.
- Déclaration de l'arrivée de vos nouveaux salariés et suivi des affiliations santé¹⁶.
- Délégation à un salarié ou à un tiers comptable¹⁷.
- Gestion des demandes de capital de fin de carrière.
- Accès aux services Solidarité-Prévention pour réserver des interventions.
- Historique de vos opérations et demandes.
- Déclaration d'un décès.
- Accès à l'ensemble de vos documents IRP AUTO.

¹⁵ Modification du courriel de contact pour recevoir les informations d'IRP AUTO. L'identifiant de connexion reste identique. - ¹⁶ Si vous bénéficiez de la mutuelle IRP AUTO. - ¹⁷ Si vous êtes administrateur d'un Compte entreprise IRP AUTO.



■ Vous accompagner au quotidien

Rendez-vous sur la page « Aides et tutoriels » accessible depuis votre Compte entreprise.

Pour connaître toutes les informations utiles pour établir les déclarations de votre entreprise, notamment les détails et explications sur le calcul des cotisations IRP AUTO :

Téléchargez le *Guide pratique des formalités entreprise*.



Découvrez sur votre **Compte IRP AUTO** des tutoriels vidéo pour vous guider pas à pas dans vos démarches.



En savoir +

Sur www.irp-auto.com

Rubrique *Entreprises*, puis *Découvrez votre Compte entreprise*.

Par téléphone :

097 100 1000

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

VOS SERVICES DÉDIÉS

Confiez la gestion de votre paie à un expert AUTO PAIE



Expert de la protection sociale IRP AUTO vous propose AUTO PAIE : une solution simple et intuitive, totalement dédiée aux professionnels de l'automobile.

■ AUTO PAIE réalise automatiquement :

- La production de la paie de vos salariés.
- La génération des bulletins de salaire.
- Les déclarations de vos charges sociales.



Gain de temps :
interface 100 % en ligne.



Simplicité :
tableau de bord dynamique personnalisé.



Conformité réglementaire :
paies conformes aux dispositions légales et conventionnelles.

En savoir +

Sur www.irp-auto.com

Complétez le formulaire en ligne

Par téléphone :

05 45 90 30 90

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.



“ Je suis rassuré par la conformité réglementaire que nous garantit IRP AUTO en tant qu'expert de la branche des services de l'automobile. Au quotidien, l'interface AUTO PAIE est très simple d'utilisation et surtout adaptée à nos spécificités. ”

Pascal MATELET, prestataire comptabilité et paie pour l'auto-école Fred 34 (Montpellier, 5 salariés)

Confiez la réalisation de votre document unique à IRP AUTO

IRP AUTO vous propose une prestation de réalisation complète de votre DUERP. Vous êtes alors assuré d'avoir un document à jour et répondant aux exigences réglementaires !

Recueil de vos besoins, explications de la démarche, intervention d'un expert dans votre entreprise, restitution des résultats, remise du DUERP et de son plan d'action constituent les étapes clés de cette prestation.



En savoir +

Sur www.irp-auto.com

rubrique *Entreprises*, puis *Renforcez votre prévention*

Par téléphone :

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30,
le samedi de 8 h 30 à 13 h.

Par courriel :

duerp@irpauto.fr

Faites des économies sur votre assurance de prêt immobilier avec IRP AUTO

Vous êtes propriétaire ou futur propriétaire ? Découvrez IRP AUTO Emprunteur, une offre spécialement négociée pour tous les professionnels de la Branche. Pensez à la promouvoir auprès de vos salariés ; un atout pour les fidéliser !



“ Tarif compétitif, parcours fluide, suivi personnalisé, IRP AUTO Emprunteur fait la différence sur tous les fronts. J'économise 40 % du coût total de l'assurance de mon crédit immobilier tout en étant bien accompagné et parfaitement couvert. Je ne peux que recommander la prestation qui gagnerait vraiment à être connue de tous les professionnels de l'automobile. ”

Etienne M., responsable des activités mobilités et électrification, Vienne.

Les + de l'offre



Des économies importantes
Jusqu'à 10 000 € sur la durée totale du crédit¹⁸.



De meilleures garanties
Au minimum le même niveau de couverture que celui de votre banque.



La simulation de votre nouveau contrat est totalement gratuite et sans engagement



Un changement à tout moment et en toute simplicité

Nous nous chargeons de toutes les démarches à accomplir auprès de votre banque !



Une adhésion rapide

La souscription se fait directement en ligne.

En savoir +

Sur www.irp-auto.com

Pour réaliser un devis en ligne gratuitement et sans engagement.

Par téléphone :

05 45 90 36 36

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

¹⁸ Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01/01/2025 : Pour un couple de 34 ans, employé, non-fumeur, assuré chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 220 000 € au taux de 3,5 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 24 640 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,86 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur IRP AUTO : 8 706 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,26% pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 €, soit l'équivalent de près de 0,50 % de taux de crédit.

IRP AUTO : le groupe de protection sociale des professionnels de l'automobile

IRP AUTO c'est aujourd'hui :

- Près de **150 000 entreprises** qui nous font confiance.
- Plus de **450 000 salariés** couverts en prévoyance.
- Près de **250 000 retraités** qui nous confient la gestion de leur retraite complémentaire.
- Au total, **plus d'1 million de personnes** protégées.

PLUS D'INFORMATIONS

www.irp-auto.com

Suivez-nous sur  **LinkedIn**

Contactez un conseiller au :

097 100 1000

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.



Qui connaît bien protège bien

